

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
MONESTIER MERLINES DU 13 SEPTEMBRE 2024**

Présents : M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX
Mme Géraldine GOURGEONNET, M. Claude FERLANDA, Mme Nathalie LAVAL, Mme
Nathalie LE GALL, Mme Laurence LEPEITRE, M. Marcel OLLIER, M. Sylvain OLLIER.

Absences excusées : Mme Maryvonne PRADEL donne pouvoir à Mme Nathalie LE GALL.

Absents : /

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 28/06/2024

I – DELIBERATIONS

- Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties - Zonage FRR
- Projet d'Eclairage Public – Programme CREPUSCULE (Phase APD)
- Adhésion à la Médecine Préventive
- Annulation de la délibération n°2024-02-02 « Exercice du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Monestier-Merlines » prise en date du 22/03/2024
- Annulation de la délibération n°2024-04-04 « Subvention exceptionnelle versée à l'Association des Elus du Pays d'Eygurande » prise en date du 12/04/2024

II – AFFAIRES COURANTES

- Achat de vaisselle pour la Salle des Fêtes
- Colis des Aînés
- Recensement et cartographie intercommunale des zones blanches et grises en téléphonie mobile

III – QUESTIONS DIVERSES

- Sinistre Salle des Fêtes (tentative d'effraction de la porte de l'office)



***APPROBATION DU PROCES-VERBAL 28/06//2024**

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal du 28/06/2024.

Votants : 08	Pouvoir : 01	Pour : 08	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

Arrivé de M. Sylvain COUDERT.

*** Projet d'Eclairage Public – Programme CREPUSCULE (Phase APD)**

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

Arrivée de Mme Nathalie LAVAL

*** Adhésion à la Médecine Préventive**

Le CDG19 a pris l'attache de l'AIST de la Corrèze pour étudier un partenariat

L'AIST interviendra pour des visites médicales en lien avec des situations de maintien dans l'emploi ou le suivi individuel d'une partie des agents nécessitant une surveillance médicale particulière. Elle interviendra désormais pour la réalisation des examens médicaux périodiques ou d'embauche.

A compter du 1^{er} janvier 2024, de nouvelles modalités de tarification entrent en vigueur. Il convient donc de délibérer à nouveau.

Le tarif pour un agent inscrit au suivi médico-professionnel annuel est fixé à 88.14 € HT.

Votants : 10	Pouvoirs : 1	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

*** Exonération de la taxe foncière des propriétés bâties en faveur des entreprises, des professions libérales et médicales.**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu en mairie de la Préfecture de la Corrèze, nous indiquant que la commune est classée en zone de « France Ruralités Revitalisation » (ZRR).

Ce zonage ouvre le droit à des exonérations fiscales et sociales afin de soutenir l'activité économique et l'attractivité de notre commune. Les entreprises, les professions libérales et médicales qui s'implantent sur notre territoire pourront bénéficier d'exonérations d'impôt sur les bénéfices, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises.

Deux nouvelles exonérations fiscales de TFPB et CFE ont été créées et peuvent être instaurées par la collectivité locale au bénéfice des entreprises qui s'installent en zone FRR. Ces exonérations fiscales sont applicables pendant une période de 5 ans à 100 % puis, pendant 3 ans, de manière dégressive à 75 %, 50 % et 25%.

Madame le Maire propose de délibérer concernant l'exonération de la TFPB pour les nouvelles entreprises, les professions libérales et médicales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide :

- Exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les entreprises, les professions libérales et médicales.

Votants : 10	Pouvoirs : 1	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

*** Annulation de la délibération n°2024-02-02 « Exercice du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Monestier-Merlines » prise en date du 22/03/2024**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la Sous-Préfecture à contacter la mairie afin de nous demander d'annuler la délibération n°2024-02-02 prise en date du 22 mars 2024 concernant l'exercice du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune.

En effet, M. Chassagne, Agent à la Sous-Préfecture nous a précisé qu'il n'était pas nécessaire de délibérer pour exercice le dPU car depuis la mise en place du PLUi, la compétence a été transféré à HCC.

Haute Corrèze Communauté a délibéré en 2022, afin que ce droit soit transféré à la commune.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin d'annuler cette délibération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide :

- D'annuler cette délibération.

Votants : 10	Pouvoirs : 01	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

*** Annulation de la délibération n°2024-04-04 « Subvention exceptionnelle versée à l'Association des Elus du Pays d'Eygurande » prise en date du 12/04/2024**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une délibération a été prise en date du 12 avril 2024, accordant une subvention à l'Association des élus du Pays d'Eygurande pour l'entretien de l'espace verts autour de la caserne.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le SDIS a décidé de prendre en charge cet entretien.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin d'annuler cette délibération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide :

- D'annuler cette délibération.

Votants : 10	Pouvoirs : 01	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

*** AFFAIRES COURANTES :**

- Achat de vaisselle pour la Salle des Fêtes

Elodie va demander un devis pour 100 assiettes plates et desserts à Ecotel Aubière.

- Colis des Aînés

Distribution en janvier. Repas des aînés : le 3^e samedi de janvier (18/01/2025), repas + animation à réfléchir.

➤ Recensement et cartographie intercommunale des zones blanches et grises en téléphonie mobile

Un mail a été envoyé à la mairie de Haute-Corrèze Communauté afin de créer un compte sur « Tout(e)s et tous connecté(e)s » afin de recenser les zones blanches sur la commune. Madame le Maire en a informé le CHPE afin qu'il fasse part à la mairie leur problème de réseau.

QUESTIONS DIVERSES :

Sinistre Salle des Fêtes (tentative d'effraction de la porte de l'office)

Présentation des photos. Main courante déposée en gendarmerie le 15/08/2024.

- Voir pour intervention pour couper les talus et haies.

L'ordre du jour étant levé, Madame le Maire lève la séance à 20h10.

Le secrétaire de séance Elodie COURTET	Le Maire, Nathalie LE GALL
	